



Refus de garantie, lors d'une panne pendant la periode des 2 ans

Par michou60, le 26/05/2016 à 17:59

J'ai acheté une tondeuse a gazon a castorama le 28 mai 2014 , je m'en suis servi une dizaine de fois et début mai après la 3eme tonte de cette annee quand je l'ai mise en route un bruit etrange et là plus de traction a la tondeuse.

je l'ai donc reporter au magasin castorama de roanne qui on constater que le terme de la garantie allait jusqu'a fin mai qu'il la faisait partir au sav de saint pierre de chandieu. et la hier surprise :refus de garantie cause: panne consecutive a un corps etranger dans le carter de coupe , réparation a nos frais correspondant pratiquement a la somme de l'achat.(je ne vois pas du tout d'ou vient ce corps etranger si ce n'est que ca ne peut qu'etre le morceau de piece casser.

je voulais savoir qu'elles sont les procedures a adopter devant une telle situation

avec mes remerciements